

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le deux avril,

Le Conseil Municipal de la commune de St Maurice l'Exil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de M. Philippe GENTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : vingt sept mars deux mil vingt-six

PRESENTS : MM. GENTY/CORRADINI/ABMESELELEME/CHERVEL/CHOUCHANE/FABBRI/BILLET/
RULLIERE/STARZYNSKI/ROYE/ROUCAUTE/ULL/BERGER/GROUTSCH/VIALLET/ PICARD/BAGLI/
HAMMADI/FERNANDEZ/VINGERDER/JOYET/BASARA/RUARD/CHAOUCH/HADIMLI/
HAMADACHE/MATOUGUI/TASOURIT

POUVOIRS : MENDY A CHERVEL

N° 26/04/14

Objet : Participation de la collectivité aux frais de séjours des enfants samauritains au centre Charles Marchisio

L'adjointe en charge de la jeunesse et de la petite enfance, Aïda CHOUCHANE, proposé de fixer à 19 € par jour et par enfant la participation financière de la commune aux frais de séjours des enfants samauritains au centre Charles MARCHISIO qui est géré par l'Union Cantonale des Œuvres Laïques (UCOL).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de fixer à 19 € par jour et par enfant la participation financière de la commune aux frais de séjours des enfants samauritains au centre Charles MARCHISIO qui est géré par l'Union Cantonale des Œuvres Laïques (UCOL).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

SAINT MAURICE L'EXIL, le 2 avril 2026

Le Maire,
Philippe GENTY



Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Exécutoire compte-tenu de la réception
En Sous-Préfecture le 03/04/2026
Et de la notification ou publication du 03/04/2026